

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

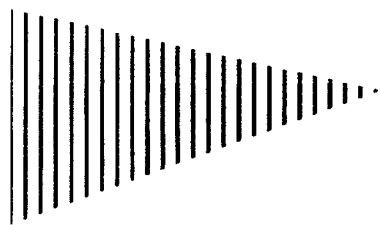
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 05512

Numéro SIREN : 324 084 698

Nom ou dénomination : HOLDIAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2023 sous le numéro de dépôt 9707



Holdial

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Holdial

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Holdial,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holdial relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 215 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France

Siège social : 1-2, Place des Salons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

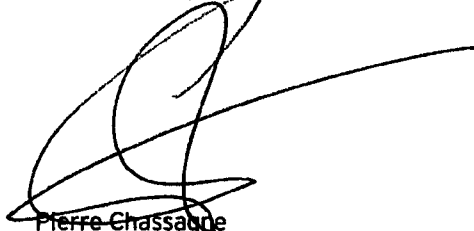
il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Pierre Chassagne

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC HOLDIAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 2.00						
Adresse de l'entreprise 41 Rue MARTRE 92117 CLICHY CEDEX		Durée de l'exercice précédent 12.00						
Numéro SIRET* 3 2 4 0 8 4 6 9 8 0 0 0 5 3		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 31122022	N-I 31122021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	84.61	CT	84.61	84.61	
		Autres participations	CU	68 466.98	CV	4 731.35	63 735.63	63 664.06
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)		BJ	68 551.59	BK	4 731.35	63 820.24	63 748.67
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BY		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ		CA		101 047.83	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	789 641.81	CG		789 641.81	2 699 677.31
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	789 641.81	CK		789 641.81	2 800 725.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	858 193.40	IA	4 731.35	853 462.05	2 864 473.81
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

vendredi 17 février 2023 à 11h49

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC HOLDIAL</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 762.00 ...)	DA	762.00	762.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	0.25	0.25
	Report à nouveau	DH		(1 314 677.60)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	784 336.70	4 177 855.11
	Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DI	785 098.95	2 863 939.76
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	2.05	2.05
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	2.05	2.05
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DY		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 475.88	532.00
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	62 885.17	
	Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	68 361.05	532.00
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	853 462.05	2 864 473.81
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	68 361.05	532.00
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC_HOLDIAL							Néant ☐ *					
		Exercice N					Exercice (N - 1)					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue	{										
									biens *	FD		FE
	services *	FG		FH		FI						
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL						
	Production stockée*					FM						
	Production immobilisée*					FN						
	Subventions d'exploitation					FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP						
	Autres produits (1) (11)					FQ						
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS					
	Variation de stock (marchandises)*						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	8 145.57	8 630.49			
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX					
	Salaires et traitements*						FY					
	Charges sociales (10)						FZ					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{										
									Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*	GA	
										- dotations aux provisions*	GB	
									Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD									
	Autres charges (12)						GE		799.51			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 145.57	9 430.00				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(8 145.57)	(9 430.00)				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	1 057 741.57	811 416.17			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	617.59	3 674 357.00			
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	1 058 359.16	4 485 773.17			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	585.14	22.00			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	6 564.87	90 098.06			
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	7 150.01	90 120.06			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 051 209.15	4 395 653.11				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 043 063.58	4 386 223.11				

Désignation de l'entreprise SNC HOLDIAL										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		16.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		16.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	0.88	2 515.00	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	0.88	2 515.00	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										II	(.88)	(2 499.00)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										IK	258 726.00	205 869.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										IL	1 058 359.16	4 485 789.17	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										IM	274 022.46	307 934.06	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										IN	784 336.70	4 177 855.11	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	Crédit-bail mobilier *							HP			
			Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								II			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	1 057 647.68	811 273.88	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	6 564.87	15 550.03	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								IX			
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)		Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							A2			
			Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS A5										
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6			obligatoires A9								
		Dont cotisations facultatives Madelin A7			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le)										Exercice N			
CESSION TITRE ECUADOR										Charges exceptionnelles	0.88	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Notes annexes aux comptes annuels

HOLDIAL

Notes annexes aux comptes annuels arrêtés au 31-12-2022

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Holdial devient associé dans la SNC L'OREAL INTERNATIONAL DISTRIBUTION et détient 1 part pour une valeur de 10€ dans son capital. Cet apport est intervenu en septembre 2022 lors de la création de la société,
- Holdial devient associé dans la SNC TRAVEL RETAIL et détient 1 part pour une valeur de 10€ dans son capital. Cet apport est intervenu en septembre 2022 lors de la création de la société,
- Holdial devient associé dans la SNC L'OREAL FRANCE et détient 1 part pour une valeur de 10€ dans son capital. Cet apport est intervenu en septembre 2022 lors de la création de la société,
- Holdial devient associé dans la SNC LOA15 et détient 1 part pour une valeur de 10€ dans son capital. Cet apport est intervenu en septembre 2022 lors de la création de la société.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en euros.

Le tableau « liste des filiales et participations » est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique.

2.1 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé 14 rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris). Depuis l'exercice 2004, la société comptabilise dans ses comptes une charge d'impôt sur la base de ses résultats fiscaux propres.

2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES*Titres de Participation*

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société ; Elles concernent des provisions complémentaires sur les titres de participation.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.4 CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de L'Oréal S.A. dont le siège social est situé : 14, rue Royale, 75008 Paris (632 012 100 R.C.S. Paris).

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**3.1 RESULTAT FINANCIER**

Les revenus des titres de participations Intragroupe s'élèvent à 1 057 648 euros dont 787 165€ de la filiale Prestige Collection International.

3.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Il correspond à la cession du titre de la société L'OREAL ECUADOR.

3.3 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur le résultat courant	258 726	205 869
Impôt sur le résultat exceptionnel		

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

4.1 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La société a pour seul actif immobilisé des titres de participation dont la valeur brute représente 68 552 euros au 31 décembre 2022 (dont 84,61 euros de détention hors groupe). Les titres sont évalués au coût historique.

Données du tableau des principales filiales et participations ci-dessous sont en K€

Filiales/Participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation du résultat	Quote Part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
FAPAGAU	15	4 270	1%	0,2	0,2	15 884	83,5
YASULOR INDONESIE	73 931	-941	0,007%	9	6	4 565	0,4
L'OREAL INDONESIE	1 510	-593	1%	23,3	23,3	8 882	54,7
L'OREAL BELGILUX	16 124	17 253	0,068%	9,4	9,4	128 359	15,4
L'Oréal SAUDI ARABIA	5 682	3 122	0,370%	21,1	21,1	4 789	16,0
LOA3	90 402	-37 741	0,002%	1,5	1,4	-59	-
Autres				4	2,5		887,7
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION				68,5	63,8		1 057,7

4.2 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

Les disponibilités de 789 642 € correspondent au solde auprès de la centrale de trésorerie du groupe.

4.3 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 762 euros se compose de 50 parts de 15,24 euros.

	31/12/2021	Affectation résultat N-1	Résultat de la période	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital social	762					762
Réserves et report à nouveau	- 1 314 677	1 314 677				-
Résultat net	4 177 855	- 4 177 855	784 337			784 337

4.4 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Les charges à payer incluses dans le passif circulant s'élèvent à 68 361 euros.

	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs	5 476			5 476
Groupe et associés :				
Impôts sur le résultat	62 885			62 885
TOTAL	68 361			68 361

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan au 31/12/2022.

4.8 PASSIFS EVENTUELS

Dans le cadre normal de ses activités, la société peut être impliquée dans des actions judiciaires et être soumise à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et que l'estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

5. EVENEMENTS POST-CLOTURE

RAS

HOLDIAL

Société en nom collectif au capital de 762 €
Siège Social : 41, rue Martre – 92117 CLICHY CEDEX
324 084 698 R.C.S. Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 AVRIL 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 784.336,70 €, ainsi qu'il suit :

- pour la Société l'Oréal S.A., à concurrence de	768.649,97 €
pour 49 parts	
- pour la Société FINVAL, à concurrence de	15.686,73 €
pour 1 part	
Soit	784.336,70 €

Le dividende net sera payable, au siège social, le 25 mai 2023.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2021	2.863.177,51 €
2020	néant
2019	1.603.014,18 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME

M. Arnaud LEGRAIN, cogérant

DocuSigned by:
Arnaud LEGRAIN
EFB78C0ECA247B...

LEXTENSO SERVICES LA GRANDE ARCHE LA DEFENSE 92044 Paris N° de case : Formaliste : Sandrine BARBOTIN		GREFFE DE : DATE DE DEPOT AU GREFFE : // NANTERRE 02.05.23		
N° compte : xxx DEPOT COMPTES		page : 1 sur 1		
DENOMINATION		N° R.C.S.	Urgent	OBSERVATIONS
1	CDE 3086403 DEB : 3617913 HOLDIAL DEPOT DES COMPTES 2022	324084698		
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

DEPOT N°

03 MAI 2023

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE